



LE
CLAP

Comité Local d'aide aux Projets

**VOUS AIDE
À RÉALISER
VOS PROJETS**

De 16 à 30 ans



LE CLAP

ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LEURS PROJETS

Le CLAP Intercommunal propose aux jeunes porteurs de projets entrant dans les critères un accompagnement, de l'idée de départ à la réalisation de leurs projets.

LA PHILOSOPHIE DU CLAP

Le CLAP a pour but d'aider les jeunes à réaliser un projet "pensé, défini et élaboré par eux-mêmes". Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté.

UNE AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES JEUNES ÉLIGIBLES AUX CRITÈRES

Pour les jeunes qui ont un projet entrant dans les critères, le CLAP propose une aide technique et financière par un conseiller technique du CLAP. À l'écoute de toute initiative, il est présent pour les aider à clarifier leurs idées, à réaliser leur dossier de présentation, à trouver des financements, à les orienter vers des partenaires spécialisés...

LES CRITÈRES DE SUBVENTION



SÉJOURS AUTONOMES FRANCE ET ÉTRANGER

18-21 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP :
Jusqu'à 80 € maximum selon conditions par jeune habitant une commune adhérente.



PROJETS ARTISTIQUES & CULTURELS, SPORTIFS & SOLIDARITÉ

16-30 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP :
Jusqu'à 800 € maximum par projet et plafonnée à 50% du montant total du projet.



PROJETS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE (CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE)

18-30 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP :
de 500 à 1000€ maximum par projet (selon conditions) et plafonnée à 50% du montant total du projet.
À titre exceptionnel, et selon conditions, elle peut être portée à 2000€.

Sont exclus : Les projets ayant démarré à la date de passage en commission, les projets entrant dans le cadre d'études ou d'une formation, les projets qui ne sont pas à l'initiative des jeunes, l'achat de matériel d'investissement (à l'exception des projets économiques).

LES ÉTAPES À SUIVRE



CALENDRIER

DÉPÔT DE DOSSIER ET COMMISSION

Le dépôt des dossiers se fait au bureau sur rendez-vous.

Pour connaître les dates de dépôt des dossiers et les dates des commissions, prenez contact avec un Conseiller CLAP à l'adresse suivante :

abaillieul@ville-valenciennes.fr

Les commissions se déroulent dans les communes adhérentes.

VOTRE ENGAGEMENT

Lorsqu'il est favorable, les acteurs du projet s'engagent à :

Pour les séjours autonomes :

Réaliser une action auprès des jeunes de leur quartier avant la présentation du bilan en commission.

Pour tout projet :

Fournir un bilan oral et écrit en commission et partager son expérience.

1/ PRENDRE CONTACT

Pour toute demande de subvention, le porteur du projet doit prendre contact par mail ou par téléphone :

abaillieul@ville-valenciennes.fr

03 27 22 43 56

07 49 31 88 90

Suite à cette démarche, un conseiller CLAP prendra contact avec le porteur pour l'informer de l'éligibilité ou non de son projet. **Si le projet entre dans les critères, un rendez-vous est défini.**

2/ TROIS RENCONTRES MINIMUM POUR ÉLABORER VOTRE PROJET

- Diagnostic, écoute.
- Réalisation du dossier CLAP, recherche de financements ou de partenaires spécialisés.
- Dépôt du dossier, préparation à la commission.

3/ PRÉSENTATION DU PROJET EN COMMISSION

La commission d'attribution se réunit tous les mois, le mercredi, pour examiner les demandes de subvention. Elle est composée de représentants des communes adhérentes et des partenaires techniques du CLAP. Les acteurs du projet sont invités à venir présenter, de vive voix, leur initiative.

Pour connaître l'avis de la commission, le porteur peut contacter un Conseiller technique du CLAP à compter du lendemain de la commission. Il peut être favorable, défavorable, ou ajourné à une prochaine commission.



CLAP / Maison des associations

84 rue du faubourg de Paris
59300 Valenciennes



03 27 22 43 56
07 49 31 88 90



abaillieul@ville-valenciennes.fr

CLAP

Comité Local d'aide aux Projets



Ne pas jeter sur la voie publique